AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

SUPPLEMENT N° 1 au Bulletin de Juin 1961 -

A V E R T I S S E M E N T S

V I G N E

Mildiou.- A la faveur des pluies de la 1ère décade de Juin, le Mildiou a pu s'installer localement dans le Vignoble. Si le type de temps perturbé que nous avons actuellement persiste, la situation pourrait devenir rapidement grave : les Vignes sont à un stade particulièrement sensible et sont insuffisamment protégées.

Il est recommandé d'effectuer un traitement qui devra être terminé pour la fin de cette semaine.

Black-rot.- Développement très important de la maladie dans les foyers, surtout à proximité des vignes abandonnées. De nombreuses attaques sur grappes, sont actuellement visibles.
Le traitement conseillé contre le Mildiou est valable pour le Black-rot.

A R B R E S   F R U I T I E R S

Carpocapse.- Compte-tenu de l'activité de cet insecte, il est conseillé d'effectuer un traitement avant le 20 Juin.
Ajouter un produit contre la Tavelure dans les Vergers où cette maladie a pris de l'extension.

I N F O R M A T I O N S

V I G N E

Oïdium.- Réaliser un traitement mixte "Oïdium Mildiou" ou par beau temps effectuer un soufrage.

A R B R E S   F R U I T I E R S

Pou de San José.- (zones contaminées et zones de protection).

Les éclosions de la première génération de cette cochenille sont en cours.

Il convient de traiter, dès réception de cette note, avec l'une des formules suivantes :

Pour 100 litres de bouillie :

- Soit 1 litre d'huile blanche d'été + 200 g d'un produit à 50 % de D.D.T.

./...

- Soit une émulsion huileuse de D.D.T. à raison de 100 g de matière active.
- Soit une émulsion huileuse de Parathion à raison de 25 g de matière active.

Ce traitement sera renouvelé 10 jours plus tard.

L'emploi du D.D.T. et du Parathion est interdit durant la période de 15 jours précédant la récolte.

En conséquence, ne pas consommer fruits et légumes se trouvant sous les arbres devant être traités, avant ce délai de 15 jours, après l'application du dernier traitement.

TABAC

Mildiou.- La maladie vient d'être identifiée à SAINT-PANTALEON-de-LARCHE (Corrèze).

Partout, les traitements doivent être poursuivis sur les plants et en cultures selon les instructions données par le S.E.I.T.A.

Clermont-Ferrand, le 12 Juin 1961.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-gérant : L. BOUYX